



INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS

LISTE 1 – Candidats de Droit Commun

LISTE 2

Je suis **Titulaire d'un Contrat de Travail** avec un établissement de Santé ou une structure de Soins

Je ne possède aucun Titre ou Diplôme me dispensant de l'épreuve écrite d'admissibilité, je passe l'**épreuve de Culture Générale comprenant 2 parties**:

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Epreuve de 2 heures notée sur 20 points

1-Analyse et compréhension d'un texte de culture générale sur un sujet d'actualité d'ordre Sanitaire et Social (12 points).

2-Questions de Biologie et Aptitudes Numériques (8 points).

5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine

3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base

2 questions d'exercices mathématiques de conversion

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire

Dispensé(e) de l'épreuve d'admissibilité, je suis :

- Titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Titulaire d'un titre ou diplôme du secteur Sanitaire ou Social au niveau V
- Titulaire d'un titre ou diplôme Etranger permettant d'accéder à des études Universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Etudiant en Soins Infirmiers non admis en 2^{ème} Année

LISTE 3

Je suis Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel **ASSP** ou **SAPAT** ou en classe de **Terminale**

ATTENTION

Si je ne souhaite pas bénéficier d'une dispense de modules de formation, je m'inscris en **LISTE 1**.

Je souhaite bénéficier d'une dispense de modules de formation.

LISTE 4

Dispensés d'Unités de Formation

Je suis titulaire d'un Titre ou Diplôme suivant :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
- Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- Diplôme d'Etat d'Aide-Médico Psychologique
- Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier
- Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles

SELECTION SUR DOSSIER

Constitution d'un dossier à partir des éléments demandés

Mon dossier est retenu par le jury, je me présente à l'entretien.

ENTRETIEN DE SELECTION

20 minutes d'entretien individuel sur 20 POINTS

Présentation du parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expériences professionnelles,...) afin d'évaluer son intérêt pour la profession et sa motivation.

Classement établi en fonction du nombre de places ouvertes

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien sur 20 POINTS

Exposé sur un thème sanitaire et social et réponse aux questions /15 points
Connaissance et intérêt sur le métier /5 points

CLASSEMENT SUR LISTE PRINCIPALE et COMPLEMENTAIRE

CLASSEMENT SUR LISTE PRINCIPALE et COMPLEMENTAIRE